

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 4 novembre 2020, à 17 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec.

Sont présents :

- Rémy NORMAND, président
- Anne CORRIVEAU, vice-présidente (par visioconférence)
- David BEAUCHESNE (par visioconférence)
- France BILODEAU (par visioconférence)
- Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)
- Geneviève HAMELIN (par visioconférence)
- Liguori HINSE (par visioconférence)
- Sylvain LÉGARÉ (par visioconférence)
- Annie SANFAÇON (par visioconférence)
- Dominique TANGUAY (par visioconférence)
- Patrick VOYER (par visioconférence)

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

- Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
- Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 20-76

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M. Liguori Hinse, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. Période de questions du public

La présente assemblée n'est pas ouverte à la population, puisque les membres du conseil y siègent à huis clos en respect des mesures prises par le gouvernement du Québec relatives à la pandémie de la COVID 19.

Toutefois, les personnes qui le souhaitent, peuvent, suivant la procédure mise en place, adresser leurs questions à l'avance au secrétariat général.

#### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 20-77

*Sur proposition de M. David Beauchesne, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 7 octobre 2020, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **6.1 Adoption de la Politique salariale et appréciation de la contribution**

CONSIDÉRANT que le 25 mai 2016, par sa résolution n° 16-40, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique salariale et de gestion de la performance (P-015);

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2020, dans un contexte de modernisation de ses processus d'évaluation du personnel non-syndiqué, le RTC a mis en place, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie, un nouveau processus d'appréciation de la contribution axé sur le développement des individus et basé sur leur contribution envers l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'arrimer avec ce nouveau processus, il y a lieu d'adopter la Politique salariale et appréciation de la contribution, et ce, en remplacement de la Politique salariale et de gestion de la performance (P-015);

#### **Résolution 20-78**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter la Politique salariale et appréciation de la contribution, et ce, en remplacement de la Politique salariale et de gestion de la performance (P-015) adoptée par la résolution n° 16-40, le 25 mai 2016.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.2 Nomination d'un trésorier par intérim et du trésorier adjoint**

CONSIDÉRANT que le poste de trésorier du RTC est devenu vacant le 23 octobre 2020 et que celui de trésorier adjoint sera vacant le 5 novembre 2020;

#### **Résolution 20-79**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :*

- *de nommer M<sup>me</sup> Martine Drolet, coordonnatrice à la comptabilité au RTC, au poste de trésorière par intérim;*
- *de nommer M. Alexandre Turcotte, coordonnateur au budget au RTC, au poste de trésorier adjoint;*

*et ce, à compter du 5 novembre 2020.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.3 Autorisation de dépenses – services professionnels**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

#### **Résolution 20-80**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> France Bilodeau, il est résolu :*

- *d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant des services professionnels dans le domaine de services juridiques en matière de santé et sécurité du travail (SST) à intervenir avec Gagné Letarte SENCRL en consortium avec Beauvais Truchon SENCRL, d'une somme n'excédant pas 224 475 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans;*
- *d'autoriser, pour le contrat visant des services professionnels dans le domaine de services juridiques en matière de santé et sécurité du travail (SST), une réserve supplémentaire pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin dudit contrat;*

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant des services professionnels d'accompagnement pour l'optimisation des stratégies, méthodes et outils d'exploitation de la suite logicielle Hastus à intervenir avec Courval Scheduling inc. (faisant affaires sous la dénomination sociale CSCHED), d'une somme n'excédant pas 224 650 \$, plus les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans;

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

#### 6.4 Emprunt obligataire

##### **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 45 974 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2020**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 45 974 000 \$ qui sera réalisée le 18 novembre 2020, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
216	602 000 \$
219	401 300 \$
219	133 800 \$
252	6 337 700 \$
263	401 300 \$
263	133 800 \$
279	80 300 \$
279	40 100 \$
279	13 400 \$
279	80 300 \$
293	1 444 700 \$
316	1 605 200 \$
337	2 000 000 \$
337	500 000 \$
366	1 600 000 \$
386	22 500 000 \$
386	7 400 100 \$
348	700 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 337, 366 et 386, le RTC souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que le RTC avait, le 12 novembre 2020, un emprunt au montant de 14 000 000 \$, sur un emprunt original de 36 588 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 216, 219, 252, 263, 279, 293, 316, 216, 252, 279, 293 et 316;

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 novembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 18 novembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 216, 219, 252, 263, 279, 293, 316, 216, 252, 279, 293 et 316;

## **Résolution 20-81**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation ; à cet effet, le conseil autorise le président et la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
Succursale 00101  
5800, boulevard des Galeries  
Québec (Québec) G2K 2K7

8. QUE les obligations soient signées par le président et la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint. Le RTC, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéros 337, 366 et 386 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 18 novembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 216, 219, 252, 263, 279, 293, 316, 216, 252, 279, 293 et 316, soit prolongé de 6 jours.

Adoptée à l'unanimité

## **Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	4 novembre 2020	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 novembre 2020
Montant :	45 974 000 \$		

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 216, 219, 252, 263, 279, 293, 316, 337, 366, 386 et 348, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que le RTC a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 novembre 2020, au montant de 45 974 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

5 541 000 \$	0,55000 %	2021
5 609 000 \$	0,65000 %	2022
5 676 000 \$	0,80000 %	2023
5 743 000 \$	0,90000 %	2024
23 405 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 99,22400

Coût réel : 1,14050 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

5 541 000 \$	0,50000 %	2021
5 609 000 \$	0,60000 %	2022
5 676 000 \$	0,75000 %	2023
5 743 000 \$	0,85000 %	2024
23 405 000 \$	0,95000 %	2025

Prix : 98,98500

Coût réel : 1,15557 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

5 541 000 \$	0,70000 %	2021
5 609 000 \$	0,75000 %	2022
5 676 000 \$	0,80000 %	2023
5 743 000 \$	0,90000 %	2024
23 405 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 99,09600

Coût réel : 1,18696 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

5 541 000 \$	0,50000 %	2021
5 609 000 \$	0,60000 %	2022
5 676 000 \$	0,75000 %	2023
5 743 000 \$	0,85000 %	2024
23 405 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,97374

Coût réel : 1,19240 %

5 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

5 541 000 \$	0,50000 %	2021
5 609 000 \$	0,60000 %	2022
5 676 000 \$	0,70000 %	2023
5 743 000 \$	0,80000 %	2024
23 405 000 \$	0,90000 %	2025

Prix : 98,66343

Coût réel : 1,19828 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Résolution 20-82**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :*

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;*

*QUE l'émission d'obligations au montant de 45 974 000 \$ du RTC soit adjugée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;*

*QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;*

*QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;*

*QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président et la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;*

*QUE le président et la trésorière par intérim ou le trésorier adjoint soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.*

*Adoptée à l'unanimité*

**6.5 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2021 et adoption du plan d'effectifs 2021**

CONSIDÉRANT que le RTC désire déposer, pour adoption au conseil d'agglomération de Québec, son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 20-83**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau il est résolu de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 3 novembre 2020.*

*Adoptée à l'unanimité*

CONSIDÉRANT que le RTC désire adopter son plan d'effectifs pour l'année 2021, lequel comporte les postes réguliers et contractuels (comblés ou vacants) prévus pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 20-84**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Yvan Bourdeau il est résolu d'adopter le plan d'effectifs 2021 du RTC, le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 3 novembre 2020.*

*Adoptée à l'unanimité*

**6.6 Production du Programme des immobilisations 2021-2030**

CONSIDÉRANT que le RTC doit produire son programme des immobilisations pour les exercices financiers 2021-2030;

CONSIDÉRANT les articles 132, 134 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**Résolution 20-85**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu :*

- *de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2021 à 2030;*
- *de transmettre ce programme, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec, et en transmettre copie au ministre des Transports du Québec;*

*le tout, tel que détaillé au document déposé en séance de travail des membres du conseil d'administration le 3 novembre 2020.*

*Adoptée à l'unanimité*

**7. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

**8. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

**9. Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 17 h 45.*

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale